Communiqué aux médias

Bâle, le 6 novembre 2024

**Moins d’attaques de loups, et pourtant davantage de tirs**

**Le nombre d’animaux de rente tués continue sa baisse en 2024, malgré une population de loups en augmentation. Cette tendance avait déjà été observée avant le début des abattages massifs de loups de l'hiver dernier. Pourtant, toujours plus nombreux sont ceux visés par une décision de tir. La Confédération et certains cantons mènent une politique déconnectée de la réalité, alors que la loi exige une approche plus mesurée, que la population souhaite.**

En comparaison avec l’an dernier, les attaques de troupeaux ont encore diminué, et ceci pour la troisième année consécutive. Si le canton de Vaud connait encore une augmentation des attaques, en raison d’un seul loup isolé dont l’élimination n’est pas contestée, les deux cantons comptant les plus importantes populations de loups, les Grisons et le Valais, recensent 15 % d’attaques en moins par rapport à la même période en 2023. La baisse est même de 40 % par rapport à fin octobre 2022. En Valais, 324 animaux de rente avaient été attaqués par le loup à fin octobre 2024. C’est 10 % de moins qu’en 2023 et 20 % de moins qu’à fin octobre 2022. Les attaques ont également diminué dans le canton des Grisons sur la période de référence, passant de 450 (2022) à 265 (2023) et 195 (cette année), soit une baisse de plus de 50 % par rapport à 2022. Dans le canton de Glaris, on n’a recensé que quatre attaques. Cette tendance à la baisse était déjà une réalité à l’été 2023, donc avant le début des tirs préventifs ordonnés sans retenue. S’il y a moins de dommages, alors que l’effectif des loups augmente, cela est dû en premier lieu aux efforts pour protéger les troupeaux.

**Des tirs sans aucune justification factuelle**

La diminution des attaques contraste avec l’augmentation des tirs visant le loup. Selon la loi sur la chasse, l’abattage de meutes entières, strictement réglementé, ne doit être envisagé qu’en dernier recours, lorsque toutes les autres mesures alternatives ont échoué (protection des troupeaux, effarouchement, tirs de jeunes ou d’individus solitaires). La réalité est bien différente: aujourd’hui, dans certains cantons, il suffit qu’une meute ait attaqué un seul animal de rente protégé pour qu’elle soit condamnée. Cet hiver, l’OFEV a donné le feu vert à l’éradication de huit meutes, même celle du Parc national. Et dans la plupart des meutes préservées, jusqu’à deux tiers des louveteaux doivent être éliminés. La «régulation» prend les traits d’une lutte sans merci, comme contre un nuisible.

**Une procédure arbitraire**

La mise en œuvre des autorisations de tir fait parfois fi des dispositions de l’OFEV relatives à la protection des jeunes ou de l’interdiction des tirs dans les régions de chevauchements de meutes: en Valais, début septembre déjà, des loups adultes des meutes d’Augstbord et des Toules ont été tués et des louveteaux dépendants sans doute privés d’un de leurs parents. Même lorsque l’OFEV ne valide pas l’abattage, il y a manifestement moyen de lui faire changer d’avis: après le rejet de deux des trois demandes d’abattage de meutes entières soumises par le Valais, il a suffi d’une rencontre du directeur du département cantonal avec le conseiller fédéral Albert Rösti pour que d’autres tirs soient autorisés. Cela montre que les décisions sont motivées par des considérations politiques, bien plus que scientifiques.

Il est pourtant possible de réguler l’effectif des loups en faisant preuve de modération, comme on le voit au Tessin et dans le canton de Vaud, où les tirs ne sont autorisés qu’en cas de lien avéré avec des dommages.

**Plus de 35’000 voix pour sauver la meute du Parc national**

La population elle-même souhaite une régulation plus mesurée des loups, comme le montre la pétition lancée par les organisations de protection de la nature pour la sauvegarde de la meute du Parc national. En quinze jours, plus de 35 000 personnes ont appelé le gouvernement des Grisons à renoncer à l’abattage de cette meute et à trouver des alternatives. La pétition doit être remise aujourd’hui au Conseil d’État des Grisons à Coire, en présence des organisations de protection de la nature.

**Informations complémentaires:**

* Bilan comparatif du nombre d’attaques

**Contacts:**

* **Pro Natura:** Nicolas Wüthrich, responsable de l’information, 079 212 52 54, [nicolas.wuthrich@pronatura.ch](mailto:nicolas.wuthrich@pronatura.ch)
* **Groupe Loup Suisse:** Isabelle Germanier, responsable romande, 079 652 28 49, [romandie@gruppe-wolf.ch](mailto:romandie@gruppe-wolf.ch)
* **BirdLife Suisse:** François Turrian, directeur romand, 079 318 77 75, [francois.turrian@birdlife.ch](mailto:francois.turrian@birdlife.ch)
* **WWF Suisse:** Pierrette Rey, porte-parole du WWF Suisse, 021 966 73 75, [pierrette.rey@wwf.ch](mailto:pierrette.rey@wwf.ch)